

-TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE COMBEROUGER

3 rue du Barrounet

82 600 COMBEROUGER

Téléphone 09 61 53 83 08

E-Mail : mairie-comberouger@info82.com

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025 A 19H30

- Nombre de conseillers municipaux : 10
- Présents : 6
- Représentés : 1
- Votants : 7

Le **09 juillet deux mille vingt-cinq** à 19 heures 30,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire petite salle communale de Comberouger sous la présidence de M. Christian MOURIAU.

Date de la convocation : 03/07/2025

Étaient présents : E. BASTIDE, FIORITO, N. LABORDERIE, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN,

Représentés : M.O. CHAUVET a donné procuration à C.LASSALLE.

Absents excusés : F. ABRIAT, S. COLLOT, S.VIGUIE.

Nathalie LABORDERIE a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 1er juillet 2025 ;
- Délibération pour l'attribution / signature d'un marché - terrain multisport ;
- Divers : mutuelle obligatoire eu 1er janvier 2026 : choix entre la labellisation ou le contrat collectif du CDG 82.

Adoption du procès-verbal du 09/07/025

Validé à l'unanimité.

Délibération n°2025_18 : Attribution / signature d'un marché - terrain multisport.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} juillet 2025, délibération n°2025_16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le maire à signer le marché public suivant :

Création d'un terrain multisport :

Entreprise : E.S.B.T.P.

Montant du marché : 53 155,95 € HT ou 63 787,14 € TTC

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Divers

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au 1er janvier 2026, les collectivités ont l'obligation de participer au financement des mutuelles des agents à hauteur minimum de 15 € / mois / agent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de cette mutuelle :

- Mutuelle commune : contrat collectif à adhésion facultative proposé par le CDG 82 via MNT ;

OU

- Labellisation : choix des agents de choisir personnellement leur mutuelle labélisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

DE SOUSCRIRE au contrat collectif à adhésion facultative proposé par le CDG82 via MNT.

- Monsieur le maire présente une demande de subvention de l'association « Ail de Lomagne en fête » et propose de leur attribuer une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

D'ACCORDER une subvention de 200 € à l'association « AIL DE LOMAGNE EN FETE » pour l'année 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

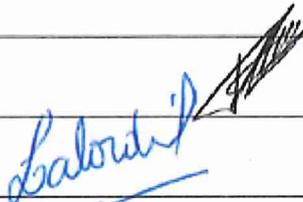
Le Maire
Christian MOURIAU



La secrétaire de séance
Nathalie LABORDERIE

Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 09/07/2025

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	pourvu donné à Caroline LASSALLE
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
NASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	